

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **04 avril**, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la **salle socio-culturelle de Feuquières**, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

*** Etaient présents :** MM BELIARD A, BERNARDIN J, BERQUIER V, BESNIER G, BINDER M, BIRON M, BOUCHART L, BOURSIER JF, BOUS W, BOUTELEUX P, CHARLES I, CHUETTE A, CIRIER S, CORDIER F, COUROUBLE V, CREPIN JM, CUVELIER F, DANIEL L, DE RYCKE D, DECHERF S, DELOBEL G, DEVAMBEZ G, DEWACHTER C, DOR JL, DUBUT M, DUMARS F, DUPONT A, DURAND D, ESTIENNE JP, FIZET P, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE C, GILLES T, GORENFLOS A, GORET G, GRISELLE P, GUINEAU F, HAUDIQUERT E, JUMEL R, KLAES C, LARCHER J, LECUIR G, LEJEUNE S, LELIEVRE J, LILIE JM, MABILLOTTE R, MAILLARD R, PERIMONY P, PLET R, SMESSAERT L, SMESSAERT P, SYS P, TINGAUD Y, TOURNACHE D, TRANCART H, VAN DECAVEYE F, VAN OOTEGHEM P, VANNESTE B, VERBEKE P et WIART A.

*** Etait également présent :** Mr Philippe ADDE, Directeur Général des Services.

*** Excusés :** MM BAUDART R, BIZET F, CAYRE M, CHEVEUX M, DEFRANCE G, DES COURTILS P, DESMET D, HUCLEUX J, LEBESGUE C, LEVASSEUR A, MASSON G, MONCEAU G, MOUILLARD C, NANITER JP, PREVOST P et VERSLUYS T.

*** Pouvoirs :** Mr BAUDART R donne pouvoir à Mr VERBEKE P, Mme CAYRE M donne pouvoir à Mr BOUS W, Mme CHEVEUX M donne pouvoir à Mr VAN OOTEGHEM P, Mr DES COURTILS P donne pouvoir à Mr ESTIENNE JP, Mr DESMET D donne pouvoir à Mr DANIEL L, Mr HUCLEUX J donne pouvoir à Mr TRANCART H, Mme LEBESGUE C donne pouvoir à Mr LARCHER J, Mr LEVASSEUR A donne pouvoir à Mr PERIMONY P, Mr MONCEAU G donne pouvoir à Mr WIART A, Mme MOUILLARD C donne pouvoir à Mr JUMEL R, Mr NANTIER JP donne pouvoir à Mr BOUTELEUX P et Mr VERSLUYS T donne pouvoir à Mr DOR JL.

Date de convocation :	28 mars 2019	Nombre de délégués en exercice :	115
Date d'affichage :	28 mars 2019	Nombre de délégués présents :	61
		Nombre de pouvoirs :	12
		Nombre de votants :	73

OUVERTURE DE SEANCE

❖ En préambule, Madame Carole MATTE, nouvelle chargée de mission « Affaires Sociales et Petite Enfance », se présente aux membres présents.

❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **7 février 2019**.

- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, sont désignés : **Mr Thierry GILLES;**
..... **Mr Hubert TRANCART.**

COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Conformément à la règle, **Mr GORET**, « doyen d'âge », présente le Compte Administratif.
M DOR rappelle que toutes les pièces comptables sont disponibles au siège de la CCPV pour ceux qui souhaitent les consulter.
Mme LEROY présente les chiffres du Compte Administratif, indiquant que par rapport à la présentation que les élus ont reçu, un pourcentage a été ajouté pour voir les crédits annulés.
Mme LEROY poursuit la lecture des lignes du Compte Administratif, avec les indications complémentaires de **Mr ADDE, DGS.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence du doyen d'âge, Mr Gérard GORET, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE :

- **le Compte Administratif 2018, énoncé ci-dessus ;**

AUTORISE :

- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

COMPTE DE GESTION 2018.

Mr DOR a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

CERTIFIE :

- **que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;**

AUTORISE :

- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

AFFECTATION DU RESULTAT DE 2018 AU BUDGET 2019.

Mr DOR a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE :

- **l'affectation du résultat de l'exercice 2018 qui lui est soumise au titre du Budget Général de l'exercice 2019 ;**

- *l'affectation du résultat de l'exercice 2018 qui lui est soumise au titre du Budget Annexe « Création des Zones d'Activités » de l'exercice 2019 ;*
- *l'affectation du résultat de l'exercice 2018 qui lui est soumise au titre du Budget Annexe « Assainissement Autonome » de l'exercice 2019 ;*

AUTORISE :

- *le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019.

Mr ADDE présente ce point, soulignant une présentation plus dynamique à travers un powerpoint, reçu par les membres présents. Le DGS présente les grands éléments du BS, en fidélité avec le Budget Primitif et en cohérence avec la stratégie d'optimisation et de mutualisation budgétaires. Il met notamment l'accent sur le plan d'optimisation des piscines communautaires, afin de réduire le déficit de celles-ci, avec un regard tant sur les bâtiments que sur la gestion, là encore optimisée, des personnels. Il précise pour les personnels, l'audit de gestion confié à un prestataire extérieur (Centre de gestion) et la mise en place depuis décembre de plannings d'activités certifiés par les agents. Pour la partie bâtiments, il est précisé le plan d'économies énergétiques en cours (changements leds, protections extérieures, réseaux de chaleur, « bons gestes »...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- *le Président à inscrire les budgets inscrits au Budget Supplémentaire Communautaire de l'exercice 2019 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, selon le tableau ci-après annexé ;*
- *le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*

FISCALITE COMMUNAUTAIRE 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

VOTE :

- *les taux présentés, sans changements par rapport à l'année précédente ;*

AUTORISE :

- *le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET D'ENGAGEMENTS / CREDITS DE PAIEMENTS 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à prévoir les Autorisations d'Engagements et de Programmes, ci-après annexées, et à inscrire au Budget de l'exercice 2019, les Crédits de Paiements s'y rapportant ;**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à procéder au versement exceptionnel d'une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe des Zones d'Activités, estimée à 142 709,29 € et qu'il conviendra de recalculer en fonction du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe (la subvention d'équilibre ne pourra pas dépasser 142 709,29 €) ;**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

NOUVELLES COMPETENCES (ENERGIE, MOBILITES).

Mr DOR présente ce point. Il évoque une réunion tenue à l'AMF, sous la présidence d'André LAIGNEL, le 5 mars dernier. Il indique que ce dernier avait convoqué tous les Présidents d'intercommunalités pour travailler sur la modification de la loi NOTRe : un rappel statistique intéressant a été évoqué, notamment le fait qu'aujourd'hui en France, il y a 21 métropoles, 13 communautés urbaines, 223 communautés d'agglomération, 1001 communautés de communes (dont la nôtre), 34 270 communes, 62% des communes qui sont regroupées au sein d'EPCI, ont moins de 700 habitants. Mr MACRON a reconnu, dans le cadre du Grand Débat, que l'intercommunalité imposée par la loi NOTRe nécessitait une révision. Les mesures demandées par la plupart des élus concernent d'une part l'amélioration de la gouvernance de l'intercommunalité, mais aussi l'arrêt des transferts obligatoires des compétences et le rétablissement de l'intérêt communautaire.

Mr JUMEL estime que c'est contradictoire une conférence des maires avec les conseillers municipaux.

Mr DOR souligne que chacun peut en penser ce qu'il veut et qu'il ne fait que rendre compte de la réunion. (Reprise du rapport).

Mr PERIMONY indique qu'il préfère travailler avec des délégués communautaires qui sont présents qu'avec des maires qui sont toujours absents. Il constate que ce soit dans les commissions ou dans les conseils, il y a des gens qui ne sont pas maires et qui sont tout le temps présents, alors qu'il y a des maires qui ont totalement disparus depuis le début, d'où l'utilité ou non d'une conférence des maires, plutôt que de se dissocier de délégués qui sont assidus ?

Mr DOR rappelle que les maires président leurs conseils municipaux et qu'en dépit de la présence des conseillers communautaires présents aux séances, la décision du conseil municipal est souvent celle du maire.

Les élus présents manifestent leurs désaccords, indiquant qu'il y a des choses présentées qui ne sont pas acceptées par les conseils municipaux.

Mr JUMEL indique qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la conférence des maires, mais de constater l'absence relativement fréquente de certains maires.

Mr DOR répond que ce constat est fait à chaque commission et qu'il s'agit là de ne pas remettre en cause le principe de la conférence des maires.

Mr TRANCART souligne que lors de la première conférence, la participation était très faible et que le problème réside dans le fait qu'on a l'impression de rajouter des étages, conférence des maires, conseil de développement... Il estime qu'on est en train de « déshabiller » le Conseil Communautaire. Il demande « c'est quoi l'intercommunalité ? », et répond que c'est un syndicat de communes, où l'on fait ce que l'on ne peut pas faire seul(s). Il estime qu'il ne faut peut-être pas trop en ajouter et propose de demander aux maires pourquoi ils ne viennent plus. Il ajoute que les territoires ruraux, pour les sauver demain, il faut que l'intercommunalité soit forte et que ce n'est pas l'Etat qui sauvera la ruralité, mais l'intercommunalité !

Mr DOR estime que la conférence des maires doit être instituée comme un pilier de la gouvernance de l'intercommunalité, en dépit même de la loi NOTRe qui définissait le maire comme le conseiller communautaire.

Mr GILLES estime que si les Amicales des Maires étaient de nouveau mises en place pour discuter de certains sujets abordés en Conseil Communautaire, il y aurait plus d'analyses de certaines choses.

Mr DOR indique qu'aujourd'hui une liberté est laissée aux élus de s'organiser comme ils le veulent.

Mr GILLES indique que ces propos ne sont pas contre la Communauté de Communes, mais qu'il serait bien d'avoir des dossiers un peu plus en amont pour pouvoir les étudier, les travailler et après en discuter, car parler à 88 communes en même temps, ce n'est pas évident.

Mr ESTIENNE trouve cela intéressant et propose à **Mr GILLES** d'organiser une réunion de son Amicale, les documents étant disponibles à la CCPV et les Vice-Présidents étant disponibles pour répondre aux questions. Il indique que les élus n'ont pas besoin de l'aval de qui ce soit pour s'organiser avec leurs Amicales.

Mr VERBEKE rappelle le débat tenu lors de la première conférence des maires et indique que cela a été l'objet d'une partie du débat. Il précise que cette échelle de proximité a été évoquée et ne pense pas qu'il faut refaire le débat maintenant. Il précise que quelle que soit l'organisation, l'intercommunalité travaillera toujours avec ceux qui ont envie de travailler.

Mr DOR propose d'étudier un mode de gouvernance partagé et évoque ensuite l'étude sur la prise de compétences.

Mr FIZET estime qu'au sujet de l'Amicale des Maires, il ne devrait y en avoir qu'une à l'échelon du territoire, qui n'empêcherait pas d'organiser des réunions de secteurs à l'échelle des anciens cantons, ce qui semblerait plus productif. Il pense que les Amicales des Maires n'ont jamais été vraiment un « terreau » favorable à l'esprit communautaire.

Mr GILLES estime que cela revient au même que d'être à 89, 90 ou 100.

Mr FIZET répond qu'il peut n'y avoir qu'une seule Amicale des Maires à l'échelon d'un territoire tout en organisant des réunions sectorielles et estime qu'il aurait forcément les maires des anciens cantons. Il ajoute qu'il n'est pas facile d'animer une association, de trouver un Président, des membres alors qu'à l'échelon du territoire l'Amicale des Maires pourrait trouver une dynamique qui serait bien plus en relation avec le territoire.

Mr DURAND répond que la CCPV peut très bien organiser des comités de secteurs, comme dans les villes où sont organisés des comités de quartiers, et qu'il s'agit bien là de la démocratie participative.

Mr DOR clôt le débat, rappelant que la Communauté de Communes sera celle que les élus veulent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

CONFIRME :

- ***l'installation et le règlement intérieur de la « Conférence des Maires », comme l'un des piliers de la gouvernance communautaire, soit l'organe d'orientation stratégique de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, selon les modalités annexées, et d'en compléter le règlement intérieur de la CCPV ;***
- ***dans les statuts de la CCPV, la mise en place du « Conseil de Développement », avec une proposition de règlement intérieur, annexé, et sa place dans les statuts communautaires ;***

AUTORISE :

- ***le Président à lancer une étude interne détaillée sur la prise de compétence – partielle ou non – « énergies », intégrant également « les réseaux de chaleur », sachant que les compétences facultatives concernent :***
 - ***la production d'énergies renouvelables ;***
 - ***la gestion des réseaux de chaleur ;******et que la compétence optionnelle revêt la qualification de :***
 - ***soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;***

- **le Président à entreprendre des négociations avec le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), afin de répondre au problème des mobilités sur le territoire et de réfléchir à la prise de compétence issue du nouveau cadre réglementaire (loi mobilités en cours) ;**
- **le Président à signer tout document relatif à ces affaires.**

INSTALLATION DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU GRAND BEAUVAISIS (PETR) ET REGLEMENT DU COUT D'ADHESION.

Mr DOR présente ce point.

Mr COUROUBLE avoue qu'il a été très surpris en lisant le détail du document fourni de voir l'installation des postes en place, notamment ceux des employés. Il estime qu'il va y avoir encore un « mille-feuilles » entre la Communauté de Communes, le Département, etc... et une « super » communauté de communes qui va de nouveau avoir son personnel, d'où des dépenses inutiles. Il ne comprend pas que l'on mette en place des structures lourdes et intermédiaires qui coûtent cher...

Mr DOR répond négativement, expliquant que l'on est passé de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis au PETR suite au GAL-Leader, c'est-à-dire un engagement avec la Région et l'Europe, porté obligatoirement par un PETR.

Mr VERBEKE indique qu'il comprend l'inquiétude de **Mr COUROUBLE**, car les informations ne sont peut-être pas arrivées jusqu'aux conseillers communautaires. Il explique que les aides régionales ont été modifiées et que la Région a demandé à ce que l'APGB évolue vers un PETR pour pouvoir dialoguer avec un syndicat mixte, d'où cette obligation. Il précise que sans cette obligation, il n'y avait plus d'aides ni de la Région, ni de l'Europe. Il indique qu'effectivement il fallait des postes, mais que ces derniers étaient des postes à mi-temps et que l'on peut penser que dans le PETR, les choses vont évoluer, notamment avec le tourisme ou la mobilité, avec une étude en préfiguration d'une prise de compétence sur le tourisme qui pourrait se dessiner à l'avenir, ce qui est important pour gérer le tourisme sur une Communauté de Communes comme celle de la Picardie Verte, car personne n'identifie la Picardie Verte comme une destination touristique...

Mr DOR estime qu'il est important de travailler avec le Beauvaisis et rappelle que celui-ci a une puissance financière plus forte que la Picardie Verte.

Mr PERIMONY ajoute que le PETR va permettre également de porter des projets des habitants du territoire.

Mr JUMEL indique que lors de la création du PETR, il avait fait la remarque d'une création d'un « machin » avant de parler des projets, et souhaite qu'à l'avenir les projets soient présentés d'une manière détaillée avant d'être débattus au PETR.

Mr DOR répond que les projets présentés au GAL-Leader sont des projets qui évoluent de mois en mois.

Mr VERBEKE rappelle qu'il a toujours été dit que c'était un accès aux aides régionales, européennes et qu'il y avait la possibilité de faire une étude de prise de compétence sur le tourisme.

Mr TRANCART indique que les fonds européens sont très difficiles à obtenir et qu'il faut absolument une structure pour pouvoir les récupérer.

Mr VERBEKE rappelle que le Conseil Communautaire a voté un fonds de soutien au programme Leader et pour autant, il n'y a pas beaucoup de dossiers, alors que les aides vont de 500 à 5 000 €....Selon lui, 4 dossiers sur un programme de 6 ans, ce n'est pas énorme, voire très faible.

Mr GILLES indique que le Département a créé un service qui gère également le fait d'aller chercher les subventions européennes.

Mr VERBEKE répond que l'optimisation des aides est faite dans le cadre de l'animation du programme Leader qui travaille en comité technique et donc toutes les instances partenariales sont présentes, ce qui permet aux porteurs de projets d'être mieux accompagnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents (un vote contre),

PREND ACTE :

- **de l'installation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Beauvaisis (PETR) ;**

AUTORISE :

- *le Président à honorer la quote-part financière de la CCPV nécessaire à son fonctionnement, inscrite au Budget Supplémentaire 2019 de l'EPCI ;*
- *le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*

CONTRAT DE RURALITE DE LA PICARDIE VERTE : PREPARATION DE LA CONVENTION FINANCIERE 2019.

Mr ADDE rappelle qu'il s'agit de dossiers qui ont été actés il y a deux ans, au tout début de ce contrat de ruralité. Il explique que les communes inscrites dans des projets cette année ont été relancées. Il évoque la réhabilitation de la salle du Frayer de Feuquières, une étude de faisabilité et frais de maîtrise d'œuvre pour la création d'une MARPA à Feuquières (les deux dossiers étant certainement d'intérêt communautaire), le dossier de Roy-Boissy, pour un total des priorités 2019 de 226 000 €.

Mr DOR indique que l'on arrive au terme de ce contrat de ruralité et signale une nouvelle version qui se prépare du contrat de ruralité qui sera certainement différent du premier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

CONFIRME :

- *rétroactivement les propositions d'opérations inscrites dans le Contrat de Ruralité de la Picardie Verte ;*

AUTORISE :

- *le Président à signer tous les documents relatifs à ces affaires.*

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES CENTRES SOCIAUX RURAUX DU TERRITOIRE POUR L'ANNEE 2019.

Mme CUVELIER présente ce point.

Mr DEVAMBEZ indique qu'il a reçu une convocation de la CAF pour une réunion la semaine prochaine pour un déploiement d'une Convention Territoriale Globale concernant la Picardie Verte. Il explique qu'ils veulent englober maintenant les contrats enfance, jeunesse et également ceux de la parentalité, la vie sociale, le logement, les vacances. Il demande si cela va avoir une influence sur le fonctionnement des centres sociaux ?

Mme CUVELIER répond négativement, expliquant que la CAF ne va plus dénommer le CEJ en tant que tel, mais l'englober dans cette convention territoriale.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- *le Président à signer la convention d'objectifs avec les Centres Sociaux Ruraux de Grandvilliers, Formerie et Marseille-en-Beauvaisis, pour l'année 2019 ;*
- *le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*

CONVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX PREPARATOIRES ET DEFINITIFS DE GRAVILLONNAGES SUR LES VOIES COMMUNALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA PICARDIE VERTE DE L'ANNEE 2019.

Mr BERNARDIN présente ce point.

Mr GAVELLE souhaite interroger ses collègues-maires d'un ressenti qu'il éprouve au niveau des gravillonnages : il estime que cela tient de moins en moins. Il précise qu'il a un adjoint qui travaille dans les travaux publics et qui pense « qu'on nous roule sur la marchandise »...

Mr BERNARDIN répond qu'il y a un cahier des charges bien établi et de nouvelles normes sur les liants.

Un débat s'engage sur les matériaux utilisés (avec audition de Mr Jean-Charles DOTTIN, en charge du dossier).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à signer la convention pour la réalisation des travaux préparatoires et définitifs de gravillonnages sur les voies communales d'intérêt communautaire de la Picardie Verte pour l'année 2019 ;**
- **le Président à signer tout document relatif à ces affaires.**

ACQUISITION D'UN VEHICULE PUBLICITAIRE (9 PLACES).

Mr DOR a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

ENTERINE :

- **la constellation publicitaire ainsi établie, tout comme la participation financière de la CCPV, avec son logo-type et la promotion du territoire à énergie(s) positive(s), dont la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat ;**

AUTORISE :

- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

ORGANISATION JOURNEE « FIT'DAYS » LE 18 JUIN 2019.

Mr ADDE a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de remarques particulières, l'intérêt rappelant le soutien communautaire (4 300 €, prise en charge des cars, prise en charge de 25 tee-shirts et repas).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à signer une convention pour l'organisation de la journée « Fit'Days » avec la MGEN et la commune de Grandvilliers ;**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

CONVENTION DE SECURISATION DES DIFFERENTES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA CCPV AVEC LES BRIGADES DE LA GENDARMERIE TERRITORIALE.

Mr BERNARDIN a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

CONFIRME :

- *l'enveloppe financière inscrite au Budget Supplémentaire 2019 ;*

AUTORISE :

- *le Président à signer une convention de sécurisation des différentes manifestations organisées par la CCPV avec les brigades de la gendarmerie territoriale ;*
- *le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

- ✓ *Concernant la Coulée Verte, Mr JUMEL ne comprend pas la nécessité d'une étude environnementale dans la mesure où aucun dossier n'a été déposé et qu'il n'y a aucune zone protégée sur la Coulée Verte. Il explique qu'il n'y a pas de continuité écologique pour la simple raison que le schéma écologique n'existe pas.
Mr VERBEKE répond qu'il est d'accord avec Mr JUMEL mais indique qu'il a l'impression que l'Etat « nous promène... » sur ce sujet.
Mr JUMEL estime qu'il faut leur répondre qu'en droit, le parcours de la Coulée Verte ne comprend aucune zone soumise à contraintes environnementales.
Mr VERBEKE est d'accord pour travailler avec l'élu pour faire une réponse en ce sens.*
- ✓ *Mr DOR donne les dates des prochaines réunions (Bureau le 13 mai et Conseil le 23 mai ; Bureau le 17 juin et Conseil le 27 juin).*
- ✓ *Mr VERBEKE évoque les impacts sur le territoire du programme LEADER.*
- ✓ *Mr ESTIENNE fait un point sur le PLUi-H.*
- ✓ *Mr PERIMONY fait un point sur le PCAET, indiquant que l'objectif est que ce dernier soit terminé avec la mandature.*
- ✓ *Mr DURAND évoque une réunion en Préfecture pour la commission « gens du voyage », en relation avec les 4 terrains familiaux locatifs de la CCPV, ainsi qu'une réunion avec le SMTCO pour travailler sur la mobilité.*
- ✓ *Mr JUMEL demande si la Communauté de Communes pourrait aider les communes pour l'accueil des gens du voyage en matière d'équipements ?
Mr GAVELLE explique que les gens du voyage de sa commune sont propriétaires.
Un débat s'engage, à l'issue duquel Mr DOR conclut que la CCPV apportera une précision sur l'obligation qui s'impose à celle-ci dans ce domaine.
Mr DUMARS estime qu'il serait bien de faire remonter l'information que les maires souhaitent que le droit soit respecté et qu'à chaque fois que quelqu'un s'implante dans un endroit inconstructible, que l'on n'aille pas régulariser sa situation systématiquement après.*

- ✓ **Mme CUVELIER** évoque une réunion pour le projet ALSH le 20 mai. Elle évoque également une conférence pour les petits de 0 à 6 ans organisée par deux orthophonistes le mardi 21 mai.
- ✓ **Mr BERNARDIN** indique que lors de sa dernière commission permanente, le Conseil Départemental a accordé à la CCPV une subvention de 59 200 € pour le sol souple de la salle des sports de Marseille-en-Beauvaisis.
- ✓ **Mr BOUCHART** évoque une réunion de la commission « Economie », qui a principalement travaillé sur les aides aux entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h30.